



Date convocation : 29.08.2024

# EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE\_2024\_23

Séance du jeudi 05 septembre 2024

Le cinq septembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Représentés : 0  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Karrim EL ARKOUBI  
**Absentes excusées :** Julie PETITJEAN, Marine DEPARDIEU  
**Secrétaire de séance :** Magali LONGUET

## Rétrocession lotissement cote 108

Madame le Maire informe son conseil que l'ensemble des constructions du lotissement a reçu une attestation d'achèvement et de conformité de travaux à l'exception d'une.

Elle dit qu'il serait pertinent de procéder à la rétrocession du lotissement cote 108 à la commune car sans cette procédure une habitation située dans ce lotissement mais sans en dépendre ne peut voir ses travaux commencer car le lotisseur refuse que les entreprises mandatées par le pétitionnaire du permis de construire ne traversent le lotissement. Il évoque le risque de détériorer les voiries et son refus catégorique d'assumer les frais qui pourraient en découler le cas échéant.

Les membres du conseil municipal, conscients de l'importance pour le pétitionnaire d'entamer ses travaux sans plus attendre (Permis accordé en 2023), à l'unanimité,

\*CHARGENT Madame le Maire de procéder à la rétrocession du lotissement cote 108 à la Commune.

\*L'AUTORISENT à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

La secrétaire de séance, Magali LONGUET